

Date de Publication : 31 JAN. 2024

DECISION DU PRESIDENT N° DD-2024-003

Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

Transformation de l'ancien atelier Louis Derbré en espace de loisir
(Salle de spectacle, bar, restaurant) :
Avenants aux marchés de travaux

Le Maître d'ouvrage,

Lot(s)	Attributaire	Marché de base Montant HT	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Total du marché Montant HT
1	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	24 500,00 €	7 750,23 €		32 250,23 €
2	ALPROFER SAS 30 Rue de Saint Denis de Gastines BP 55 53500 ERNEE	105 261,15 €	2 297,35 €		107 558,50 €
3	SAS MENUISERIE L. PELE ZA La Querminais MONTENAY 53500 ERNEE	8 137,46 €			8 137,46 €
4	DPI 5 Allée du domaine 53500 ERNEE	15 080,93 €	348,42 €	-929,39 €	14 499,96 €
5	PERAIS SARL 128 Boulevard des Loges 53940 SAINT BERTHEVIN	9 969,97 €			9 969,97 €

6	DURAND SAS ZAC de L'Huilerie 53100 MAYENNE	24 500,00 €			24 500,00 €
7	SARL BAHIER PECEM 26 rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	85 448,00 €			85 448,00 €
8	SARL BAHIER PECEM 26 rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	59 500,00 €			59 500,00 €
TOTAL		332 397,51 €	10 396,00 €	-929,39 €	341 864,12 €

DECIDE :

Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, l'avenant au marché de travaux pour le lot :

- N°1 : Gros Œuvre, avec l'entreprise Heude (Ernée) : Avenant n° 1
- N° 4 : Cloison – Doublage, avec l'entreprise DPI (Ernée) : Avenant n° 2

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 25/01/2024

Le Président,
Gilles LIGOT.


